

AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE
Construction d'un nouveau complexe sportif de football
par la Commune de Châtenois

ENTRE

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité, par délibération n° XXXX de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 26 mars 2021, ci-après dénommée « Le Département »

ET

La Commune de Châtenois, représentée par son Maire, Monsieur Luc ADONETH, dûment habilité par délibération du XXX ci-après dénommée « la Commune »

ET

L'Association Sportive Châtenois (Football), représentée par son Président, Monsieur Manuel ORGAWITZ ci-après dénommée « l'A.S. Châtenois »

VU la convention partenariale conclut entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois (Football) pour la construction d'un nouveau complexe sportif de football à Châtenois, conclue en 2020

VU la convention cadre de partenariat du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, conclue en 2020

VU la délibération n°XXXX de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 26 mars 2021

VU la délibération n°XXX du Conseil municipal de la Commune de Châtenois du JJ/MM/2021

Il est préalablement exposé

En vue de renforcer l'attractivité de l'espace de sports et loisirs à Châtenois et afin d'offrir aux collégiens du Collège des Châteaux et aux licenciés du club de football de Châtenois de meilleures conditions de pratique et de rencontre, le Département, la Commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois (Football) ont conclu en 2020 un partenariat pour la construction d'un nouvel équipement sportif dédié au football. Ce projet est porté par la Commune de Châtenois.

La Commune de Châtenois s'est notamment engagée à garantir un accès gratuit aux collégiens pour la pratique sportive durant 8 ans puis 7 ans aux tarifs départementaux, à

compter de la rentrée scolaire 2020/2021, au complexe sportif de football et à l'Espace Tisserand et qui est mis à disposition du collège des Châteaux.

Toutefois, pour les collèges Béatus Rhénanus et Jean Mentel, la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat ont sollicité auprès du Département un report d'une année de ce même engagement pris au titre de la convention cadre de partenariat du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud susvisée, conclue en 2020.

Concernant le collège des Châteaux et par respect du principe d'équité pour la Commune de Châtenois, il est nécessaire de modifier, par le présent avenant, la convention de partenariat susvisée afin d'acter un décalage de l'entrée en vigueur de cet engagement et de la mise en œuvre de la gratuité des équipements sportifs évoqués à la rentrée scolaire 2021/2022.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois (Football), pour la construction d'un nouveau complexe sportif de football à Châtenois, susvisée, conclue en 2020.

Cette modification porte uniquement sur la date d'effet de la gratuité de l'accès des collégiens aux équipements sportifs gérés par la Commune de Châtenois et mis à disposition du collège des Châteaux de Châtenois.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

L'engagement pris par la commune de Châtenois à l'article 3.1. de la convention de partenariat susvisée, de garantir un accès gratuit aux collégiens pour la pratique sportive durant 8 ans puis 7 ans aux tarifs départementaux, au complexe sportif de football et à l'Espace Tisserand et qui est mis à disposition du collège des Châteaux, prend effet à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS INCHANGÉES

Les autres dispositions de la convention cadre de partenariat susvisée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux à Châtenois, le

<p>Pour la Collectivité européenne d'Alsace, Le Président,</p> <p>Frédéric BIERRY</p>	<p>Pour la Commune, Le Maire,</p> <p>Luc ADONETH</p>
<p>Pour l'A.S. Châtenois, Le Président,</p> <p>Manuel ORGAWITZ</p>	